

## Réunion du 20 février 2014

Le vingt février deux mil quatorze à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Loïc MORIN Maire.

Etaient présents : Ms PICHOUX – REBILLARD – Mme POULAIN (adjoints) – Mme GOUDE- NOURRISSON – Ms BUAN – GALLET- KPALMA – PINAULT – KRUGLER –

Absents excusés : ALIX C. – GRALL G. – DUBOIS M. – BOURDET T.

Date de la convocation : 13 février 2014

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers votants : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

Vote :

Pour 11 voix

Contre 0 voix

Abstention : 0 voix

### Délibération N° 2014-02-01 Compte administratif 2013

Le compte administratif 2013 dressé par Monsieur MORIN Maire est présenté au Conseil Municipal.

Le bilan de l'exercice est établi comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses réalisées : 884 691.17 €

Recettes perçues : 983 284.81 €

**Soit un excédent constaté de 98 593.64 €**

En investissement

Dépenses réalisées : 509 663.54 € dont déficit reporté 2 976.85 €

Recettes réalisées : 529 232.07 €

**Soit un excédent de clôture de 19 568.53 €**

Le Conseil Municipal après délibération :

Approuve le Compte administratif présenté et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 98 593.64 € en section d'investissement de l'exercice 2014.

### Délibération N° 2014-02-02 Compte Administratif budget assainissement

Le compte administratif 2013 du budget assainissement dressé par Loïc MORIN Maire, est présenté au Conseil Municipal.

Il s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 25 907.31 €

Recettes : 48 313.05 €

Soit un excédent de fonctionnement de **22 405.74 €**

Section d'investissement

Dépenses : 43 848.89 €

Recettes d'investissement : 77 089.10 €

Soit un excédent d'investissement constaté de **33 240.21 €**

Après délibération, le conseil municipal décide :

D'affecter l'excédent de fonctionnement de 22 405.74 € en investissement au compte 1068.

**Délibération N° 2014-02-03**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013- BUDGET ASSAINISSEMENT**

Dressé par Monsieur ERUSSARD, Receveur.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements de comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**CONSIDERANT QUE LES OPERATIONS SONT REGULIERES.**

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclarant que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé & certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération N° 2014-02-04**

**Compte de gestion 2013 budget communal**

Dressé par Monsieur ERUSSARD, Receveur.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements de comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**CONSIDERANT QUE LES OPERATIONS SONT REGULIERES.**

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclarant que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé & certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération N° 2014-02-5****Adhésion Syndicat Mixte du SAGE RANCE FREMUR BAIE DE BEAUSSAIS**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 22 février 2008 concernant l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte du SAGE RANCE FREMUR BAIE DE BEAUSSAIS.

Il présente les statuts proposés pour une adhésion au Syndicat mixte de portage du SAGE Rance Frémur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve à la majorité les statuts tels qu'ils sont annexés et accepte l'adhésion au syndicat mixte de portage du SAGE Rance Frémur.

**Délibération N° 2014-02-6****ENQUETE PUBLIQUE GAEC LA TUVELIERE St symphorien**

Une enquête publique a eu lieu du 7 janvier au 11 février 2014 concernant le Gaec la Tuvelière pour le projet de restructuration d'un élevage porcin à St Symphorien et la modification du plan d'épandage.

En tant que commune riveraine le Conseil Municipal est consulté sur ce dossier.

Après délibération :

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet présenté par le GAEC DE LA TUVELIERE en vue d'obtenir l'autorisation de restructurer un élevage porcin implanté au lieu dit la Tuvelière

Mais demande aux services compétents de faire appliquer rigoureusement les normes définies par les textes en vigueur et d'être vigilant sur les effets concernant l'environnement notamment en matière d'épandage. En cas d'accidents de pollution survenant sur le territoire communal suite à l'exploitation de cet élevage, la collectivité se retournerait contre les responsables.

**Délibération N° 2014-02-7****Candélabre cassé indemnisation par l'assurance**

Un particulier a cassé un candélabre à l'entrée de l'agglomération, l'assurance va rembourser à la collectivité les frais de remplacement à hauteur de 2655.36 € TTC, soit 100% du coût du remplacement. Le paiement se fera en deux fois un acompte de 1717.52 puis le solde aux travaux réalisés.

Après délibération :

- Le Conseil Municipal accepte le remboursement du sinistre survenu sur la commune.
- Donne pouvoir au maire pour procéder à l'encaissement de cette indemnisation de sinistre.

**Délibération N° 2014-02-8****Sinistre sur la salle des sports**

Des tôles translucides se sont envolées sur la salle des sports. Un devis de l'entreprise Martin est présenté : coût de remplacement 2082.60 €.

Une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre assurance, qui a accepté le devis mais avec une franchise appliquée de 837 € .

Après délibération :

Le conseil municipal accepte le remboursement du sinistre sur la salle des sports

Autorise Monsieur le Maire à procéder à son encaissement

Lance les travaux de réparation de la toiture.

### **Délibération N° 2014-02-9**

#### **Centre social**

L'agrément en centre social de la maison de l'enfance est accepté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 par la Caisse d'Allocations Familiales.

Des travaux d'aménagement des locaux doivent maintenant être entrepris afin de modifier l'accueil du centre social

Des subventions viennent d'être accordées pour ces travaux

La Caisse d'Allocations Familiales pour un montant de 6 309.00 €

Le Conseil Général pour 7 529.81 €

Les devis des travaux de réaménagement sont représentés et ont été revus à la demande de l'AFEL soit :

Menuiserie 1 951.50 € HT

Electricité 3 840.00 € HT

Peinture 3 414.80 € HT

Il restera à voir par la suite l'aménagement du parking près du centre social et la signalétique des locaux.

Un nouvel chargé de l'accueil de ce centre social vient d'être recruté et il est nécessaire d'assurer son installation de façon à travailler dans les meilleures conditions.

Le Conseil Municipal après délibération :

Décide sans attendre de lancer les travaux d'aménagement prévus afin que les locaux soient conformes aux demandes d'un centre social.

Donne pouvoir au Maire pour signer les devis des travaux présentés

Dit que ces travaux seront inscrits au Budget Primitif 2014 en section d'investissement.

### **Délibération N° 2014-02-10**

#### **AFEL subvention**

L'association Famille Enfance Loisirs bénéficie chaque année d'une subvention de l'ordre de 60 000 € afin de les aider à gérer les activités liées à la petite enfance, l'enfance, jeunesse. Du fait des élections municipales, la date d'attribution des subventions est reportée au moins d'avril. L'AFEL craint de ne pas avoir assez de trésorerie dans l'attente des décisions et versement des subventions et sollicite le versement d'un acompte.

Après délibération , considérant la situation particulière cette année du vote des subventions : Décidé d'attribuer un acompte de 15 000 € à l'AFEL afin de leur permettre une aide à leur trésorerie.

#### **Architecte conseil**

Une convention est proposée par le Conseil Général pour le réseau d'architecte conseil. 7 salariés architectes du Département assure des permanences dans le département soit en mairie ou au siège de communauté de communes. L'adhésion auparavant passée avec la communauté du Pays de Bécherel est proposée.

La commune devra régler une participation forfaitaire de 63 € par vacation (une vacation est équivalente à 3 personnes rencontrées et le nombre de rendez-vous limité à 6 personnes)

Le Conseil Municipal décide d'attendre des informations complémentaires sur cette prestation avant de se prononcer.

#### **Délibération N° 2014-02-11**

##### **Convention assistance technique station d'épuration**

La mission d'assistance technique pour l'exploitation de la station d'épuration communale est présentée. Le Département d'Ille et Vilaine propose ce service dont le coût de mission est de 451 € TTC sur la base de la population DGF de la commune (1 218 ).

Le programme d'intervention se déroulera comme suit :

- 2 visites techniques simples, d'échange et de conseil
- 1 visite avec diagnostic du fonctionnement (mise en place de matériel de mesure sur 24 heures en entrée et sortie de station.

Le coût de l'analyse est estimé à 304 € ttc. (fait par l'ISAE à Combourg).

Après délibération :

Le Conseil Municipal décide de passer une convention avec le Conseil Général d'Ille et Vilaine pour la mission d'assistance technique pour l'exploitation de la station d'épuration communale.

Donne pouvoir au Maire pour signer la convention à venir.

#### **Délibération N° 2014-02-12**

##### **LE DOCUMENT UNIQUE**

Par délibération en date du 7 février 2013 le Conseil Municipal avait décidé de lancer la démarche globale de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation du document unique.

La commune devait prétendre à un stagiaire étudiant d'un IUT de Lorient pour réaliser ce document unique, mais celui-ci n'a pu être disponible à l'époque. Groupama propose de mettre à disposition un agent salarié de Groupama pour effectuer ce diagnostic.

De ce fait seul le coût de la prestation du document soit 1 500 € restera à la charge de la collectivité.

Après délibération :

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Groupama de réaliser le document unique avec mise à disposition d'un agent de leur service pour procéder au diagnostic.

Annule la délibération N° 2013-02-08 de gratification d'un stagiaire à hauteur de 450 € mois pour ce rapport.

#### **Délibération N° 2014-02-13**

##### **Demande régularisation route de la Caillebotière**

Monsieur le Maire rappelle la demande de régularisation d'un riverain du chemin rural « la Caillebotière » faite il y a quelques mois. D'autres riverains font part de leur souhait que cette voie soit régularisée. Dans ce cadre de régularisation globale du chemin rural Monsieur Le Maire propose de lancer une enquête publique afin de consulter la population sur cette régularisation de chemin.

Après délibération :

Le Conseil Municipal décide de lancer une enquête publique afin de régulariser le chemin rural de la « Caillebotière » qui n'a jamais été faite depuis sa création.

Donne pouvoir au Maire pour désigner un commissaire enquêteur pour réaliser cette enquête.

##### Devis changement porte armoire vaisselle

Le devis a été revu pour 551.36 € si la mairie organise le transport de l'armoire à Pacé.

Revoir ce devis et consulter une autre entreprise de Tinténiac avant de lancer les travaux.

### Syndicat des chemins ruraux

Du fait de la dissolution du syndicat des chemins ruraux, le syndicat a décidé d'attribuer à chaque commune adhérente une somme correspondante au solde de compte soit pour la Chapelle Chaussée 8 965 €. Cette somme sera versée ce semestre au compte de la commune.

### Courrier habitant de la commune

Un habitant a fait part de l'entretien du chemin rural desservant sa propriété. Un état des lieux des chemins à entretenir cette année sera effectué par la prochaine commission des chemins ruraux.

### Eclairage public

Une conseillère municipale demande que l'éclairage public soit allumé le matin dès 6h00 afin de permettre aux personnes utilisant le bus du STAR d'avoir de l'éclairage.

La dernière réunion de conseil municipal aura lieu le jeudi 13 mars 2014.